

écrit : Vous ne maudirez point le prince de votre peuple.

6 Or Paul sachant qu'une partie de ceux qui étaient là, étaient sadducéens, et l'autre pharisiens, il s'écria dans l'assemblée : Mes frères, je suis pharisien et fils de pharisien ; et c'est à cause de l'espérance d'une autre vie, et de la résurrection des morts, que l'on veut me condamner.

7 Paul ayant parlé de la sorte, il s'émut une dissension entre les pharisiens et les sadducéens, et l'assemblée fut divisée.

8 Car les sadducéens disent qu'il n'y a ni résurrection ni ange, ni esprit ; au lieu que les pharisiens reconnaissent l'un et l'autre.

9 Il s'éleva ensuite un grand bruit ; et quelques-uns des pharisiens contestaient, en disant : Nous ne trouvons point de mal en cet homme. Que savons-nous si un esprit, ou un ange, ne lui aurait point parlé ?

10 Le tumulte s'augmentant, et le tribun ayant peur que Paul ne fût mis en pièces par ces gens-là, il commanda qu'on fît venir des soldats, qui l'enlevassent d'entre leurs mains, et le menassent dans la forteresse.

11 La nuit suivante le Seigneur se présenta à lui, et lui dit : Paul, ayez bon courage ; car comme vous m'avez rendu témoignage dans Jérusalem, il faut aussi que vous me rendiez témoignage dans Rome.

12 Le jour étant venu, quelques Juifs s'étant ligués, firent venir, avec serment et imprecation, de ne manger ni boire, qu'ils n'eussent tué Paul.

13 Ils étaient plus de quarante qui avaient fait cette conjuration ;

14 et ils vinrent se présenter aux princes des prêtres et aux sénateurs, et leur dirent : Nous avons fait vœu, avec de grandes imprécations, de ne point manger que nous n'ayons tué Paul.

15 Vous n'avez donc qu'à faire savoir de la part du conseil au tribun, que vous le priez de faire amener demain Paul devant vous, comme pour connaître plus particulièrement de son affaire ; et nous serons prêts pour le tuer avant qu'il arrive.

16 Mais le fils de la sœur de Paul ayant appris cette conspiration, vint et entra dans la forteresse, et en avertit Paul.

17 Paul ayant appelé un des centeniers, lui dit : Je vous prie de mener ce jeune homme au tribunal : car il a quelque chose à lui dire.

18 Le centenaire prit le jeune homme avec lui, et le mena au tribunal, auquel il dit : Le prisonnier Paul m'a prié de vous amener ce jeune homme, qui a quelque avis à vous donner.

19 Le tribun le prenant par la main, et l'ayant tiré à part, lui demanda ce qu'il avait à lui dire.

20 Ce jeune homme lui dit : Les Juifs ont résolu ensemble de vous prier que demain vous envoyiez Paul dans leur assemblée, comme s'ils voulaient connaître plus exactement de son affaire ;

21 mais ne consentez pas à leur demande : car plus de quarante hommes d'entre eux doivent lui dresser des embûches, ayant fait vœu, avec de grands serments, de ne manger ni boire, qu'ils ne l'aient tué ; et ils sont déjà tout préparés, attendant seulement que vous leur promettiez ce qu'ils désirent.

22 Le tribun ayant entendu cela, renvoya le

jeune homme, et lui défendit de découvrir à personne qu'il lui eût donné cet avis ;

23 et ayant appelé deux centeniers, il leur dit : Tenez prêts, dès la troisième heure de la nuit, deux cents soldats, soixante et dix cavaliers, et deux cents archers, pour aller jusqu'à Césarée.

24 Il leur ordonna aussi d'avoir des chevaux pour monter Paul, et le mener sûrement au gouverneur Félix.

25 Car il eut peur que les Juifs ne l'enlevassent, et ne le tuassent ; et qu'après cela on ne l'accusât d'avoir reçu d'eux de l'argent pour le leur lier.

26 Il écrivit au même temps à Félix, en ces termes : Claude Lysias : au très-excellent gouverneur Félix : Salut.

27 Les Juifs s'étant saisis de cet homme, et étant sur le point de le tuer, j'y arrivai avec des soldats, et le tirai de leurs mains, ayant su qu'il était citoyen romain.

28 Et voulant savoir de quel crime ils l'accusaient, je le menai en leur conseil ;

29 mais j'ai trouvé qu'il n'était accusé que de certaines choses qui regardent leur loi, sans qu'il y eût en lui aucun crime qui fût digne de mort ou de prison.

30 Et sur l'avis qu'on m'a donné d'une entreprise que les Juifs avaient formée pour le tuer, je vous l'ai envoyé ; ayant aussi commandé à ses accusateurs d'aller proposer devant vous ce qu'ils ont à dire contre lui. Adieu.

31 Les soldats donc, pour exécuter l'ordre qu'ils avaient reçu, prirent Paul avec eux, et le menèrent la nuit à Antipatride.

32 Et le lendemain ils s'en retournèrent à la forteresse, l'ayant laissé entre les mains des cavaliers ;

33 qui étant arrivés à Césarée, rendirent la lettre au gouverneur, et lui présentèrent Paul.

34 Le gouverneur l'ayant lu, s'enquit de quelle province était Paul ; et ayant appris qu'il était de Cilicie,

35 il lui dit : Je vous entendrai quand vos accusateurs seront venus. Et il commanda qu'on le gardât au palais d'Hérode.

#### CHAPITRE XXIV.

*Paul, accusé devant Félix, se défend. — Il demeure prisonnier. — Félix fait venir Paul devant lui, et s'effraye de ce qu'il lui dit, et le laisse en prison.*

CINQ jours après, Ananie, grand prêtre, descendit à Césarée, avec quelques sénateurs, et un certain orateur, nommé Tertulle ; et ils se rendirent accusateurs de Paul devant le gouverneur,

2 Paul ayant été appelé, Tertulle commença de l'accuser en ces termes : Comme c'est par vous, très-excellent Félix, que nous jouissons d'une profonde paix, et plusieurs ordres très-salutaires à ce peuple ayant été établis par votre sage prévoyance,

3 nous le reconnaissons en toutes rencontres et en tous lieux, et nous vous en rendons toutes sortes d'actions de grâces.

4 Mais pour ne vous point arrêter plus long-temps, je vous prie d'écouter avec votre équité ordinaire ce que nous avons à vous dire en peu de paroles.

5 Nous avons trouvé cet homme qui est

une peste publique, qui met dans tout l'univers la division et le trouble parmi tous les Juifs, et qui est le chef de la secte séditieuse des Nazaréens :

6 qui a même tenté de profaner le temple ; de sorte que nous nous étions saisis de lui, et voulions le juger selon notre loi :

7 mais le tribun Lysias étant survenu, nous l'a arraché d'entre les mains avec grande violence,

8 ordonnant que ses accusateurs viendraient comparaître devant vous ; et vous pourrez vous-même en l'interrogeant reconnaître la vérité de toutes les choses dont nous l'accusons.

9 Les Juifs ajoutèrent, que tout cela était véritable.

10 Mais le gouverneur ayant fait signe à Paul de parler, il le fit de cette sorte : J'entreprendrai avec d'autant plus de confiance de me justifier devant vous, que je sais qu'il y a plusieurs années que vous gouvernez cette province.

11 Car il vous est aisé de savoir qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis venu à Jérusalem pour adorer Dieu ;

12 et il n'a me n'ont point trouvé disputant avec personne, ni amassant le peuple, soit dans le temple, soit dans les synagogues,

13 soit dans la ville ; et il n'a su saurait prouver aucun des chefs dont ils m'accusent maintenant.

14 Il est vrai, et je le reconnais devant vous, que selon cette secte, qu'ils appellent hérésie, je sers le Dieu de nos pères, croyant toutes les choses qui sont écrites dans la loi et dans les Prophètes ;

15 espérant en Dieu, comme ils l'espèrent eux-mêmes, que tous les hommes, justes ou injustes, ressusciteront un jour.

16 C'est pourquoi je travaille incessamment à conserver ma conscience exempte de reproche devant Dieu et devant les hommes.

17 Mais étant venu, après plusieurs années, pour faire des aumônes à ma nation, et rendre à Dieu mes offrandes et mes vœux ;

18 lorsque j'étais encore dans ces exercices de religion, ils m'ont trouvé purifié dans le temple, sans amas de peuple et sans tumulte :

19 et ce sont certains Juifs d'Asie, qui devaient comparaître devant vous, et se rendre accusateurs, s'ils avaient quelque chose à dire contre moi.

20 Mais que ceux-ci mêmes déclarent s'ils m'ont trouvé coupable de quoi que ce soit, lorsque j'ai comparu dans leur assemblée ;

21 et si ce n'est qu'on veuille me faire un crime de cette parole que j'ai dite hautement en leur présence : C'est à cause de la résurrection des morts, que vous voulez me condamner aujourd'hui.

22 Félix ayant entendu tous ces discours, les remit à une autre fois, en disant : Lorsque je me serai plus exactement informé de cette secte, et que le tribun Lysias sera venu de Jérusalem, je connaîtrai de votre affaire.

23 Il commanda ensuite à un centurier de garder Paul, mais en le tenant moins resserré, et sans empêcher aucun des siens de le servir.

24 Quelques jours après, Félix étant revenu à Césarée, avec Drusille, sa femme, qui était

Juive, fit venir Paul, et il écouta ce qu'il lui dit de la foi en Jésus-Christ.

25 Mais comme Paul lui parlait de la justice, de la chasteté, et du jugement à venir, Félix en fut effrayé, et lui dit : C'est assez pour cette heure, retirez-vous ; quand j'aurai le temps, je vous manderai.

26 Et parce qu'il espérait que Paul lui donnerait de l'argent, si l'envoyait querir souvent, et s'entretenait avec lui.

27 Deux ans s'étant passés, Félix eut pour successeur Porcius Festus ; et voulant obliger les Juifs, il laissa Paul en prison.

## CHAPITRE XXV.

Paul se défend devant Festus ; il appelle à César.

— Agrippa et Bérénice viennent à Césarée. — Agrippa veut voir Paul. — Festus le fait venir devant ce prince.

FESTUS étant donc arrivé dans la province, vint trois jours après de Césarée à Jérusalem.

2 Et les princes des prêtres, avec les premiers d'entre les Juifs, vinrent le trouver, pour accuser Paul devant lui ;

3 et ils lui demandaient comme une grâce, qu'il le fit venir à Jérusalem, leur dessein étant de le faire assassiner par des gens qu'ils avaient disposés sur le chemin.

4 Mais Festus leur répondit, que Paul était en prison à Césarée, où il irait dans peu de jours.

5 Que les principaux donc d'entre vous, leur dit-il, y viennent avec moi ; et si cet homme a commis quelque crime, qu'ils l'en accusent.

6 Ayant demeuré à Jérusalem huit ou dix jours au plus, il revint à Césarée ; et le lendemain s'étant assis sur le tribunal, il commanda qu'on amenât Paul.

7 Et comme on l'eut amené, les Juifs qui étaient venus de Jérusalem, se présentèrent tous autour du tribunal, accusant Paul de plusieurs grands crimes, dont ils ne pouvaient apporter aucune preuve.

8 Et Paul se défendait en disant : Je n'ai rien fait, ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César.

9 Mais Festus étant bien aise de favoriser les Juifs, dit à Paul : Voulez-vous venir à Jérusalem, et y être jugé devant moi sur les choses dont on vous accuse ?

10 Paul lui répondit : Me voici devant le tribunal de César ; c'est là qu'il faut que je sois jugé : je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme vous-même le savez fort bien.

11 S'il se trouve que je leur aie fait quelque tort, ou que j'aie commis quelque crime digne de mort, je ne refuse pas de mourir ; mais si l'il n'y a rien de véritable dans toutes les accusations qu'ils font contre moi, personne ne peut me livrer entre leurs mains. J'en appelle à César.

12 Alors Festus, après en avoir conféré avec son conseil, répondit : Vous avez appelé à César, vous irez devant César.

13 Quelques jours après, le roi Agrippa et Bérénice vinrent à Césarée pour saluer Festus.

14 Et comme ils y demeurèrent plusieurs jours, Festus parla au roi de l'affaire de Paul, en lui disant : Il y a un homme que Félix a laissé prisonnier ;